

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AE251

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 53 par la phrase :

La France rappelle également son engagement pour les droits des enfants, notamment en veillant à occuper une place de premier ordre au sein de l'UNICEF, et dont la Convention relative aux droits de l'enfant doit servir de cadre de référence. La prise en compte de l'égalité filles-garçons doit être prioritaire dans la mise en œuvre des politiques de coopération.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les droits de l'enfant sont des droits fondamentaux et ils n'apparaissent pas assez dans cette loi. Pourtant, les enfants sont les premiers touchés par les crises du fait de leurs besoins d'éducation et de nourriture, indispensable à leur bon développement.